

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 08 MARS 2010

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour de mars, de l'an deux mille dix, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

10-03-034 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

10-03-035 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2010**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

DEMANDE DE MADAME AUDREY TREMBLAY-HAINS

Le Conseil municipal prend connaissance de la demande de financement pour le projet Eurostage qui aura lieu en mai 2010.

Le Conseil ne peut donner suite car la demande de madame Audrey Tremblay-Hains ne cadre pas dans notre politique d'aide. Une lettre d'encouragement lui sera envoyée.

10-03-36 **PUBLICITÉ À VENDRE PAR L'ÉCOLE TETREULT**

Afin de réaliser un voyage linguistique à Ottawa, les élèves de l'école Tétreault de La Motte, organisent une comédie musicale et sollicitent notre aide financière en vendant de la publicité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'acheter un espace publicitaire d'un format d'une demie page au coût de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

10-03-037

CERCLES DES FERMÈRES – SOUTIEN FINANCIER

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'accorder, pour l'organisation de leur brunch annuel de la fête des mères, une aide financière de deux cents dollars (200 \$) au Cercle des Fermières, tel qu'établi dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARCEL MASSE

Monsieur Marcel Masse, demande si à la municipalité de La Motte, nous allons conserver le même service postal à la porte.

Monsieur René Martineau, maire, l'informe que présentement la municipalité de La Motte est exclue de l'étude de dangerosité que Postes Canada effectue et que nous restons tout de même très vigilants.

Monsieur Yannick Lacroix, demande si le Conseil pourrait faire quelque chose advenant une décision de Postes Canada de vouloir enlever la distribution du courrier à domicile et demande aussi si les casiers communs qu'ils veulent installer vont être plus accessibles.

Monsieur René Martineau, maire, l'informe que le tout est bien analysé afin de permettre aux citoyens une bonne accessibilité.

Monsieur Marcel Masse, demande pourquoi les pompiers volontaires de La Motte ne sont pas appelés à chaque feu et pourquoi ce sont ceux d'Amos qui viennent ?

Monsieur René Martineau, explique que la Municipalité élabore présentement des ententes d'entraide avec la Ville d'Amos ainsi qu'avec la municipalité de Rivière-Héva.

Il informe aussi que lors d'un feu, la caserne la plus proche est appelée et que si un ou plusieurs de nos pompiers volontaires sont disponibles, ceux-ci se joignent à ceux déjà sur place. Nous ne devons pas oublier que tous les pompiers de La Motte sont des travailleurs et ne sont pas disponibles en tout temps.

Monsieur Marcel Masse, ajoute que nous n'avons rien de plus qu'il y a cinq (5) ans, malgré les investissements

Monsieur René Martineau, maire, lui explique qu'à nous seul, nous ne pouvons répondre aux exigences du Gouvernement parce que notre bassin de pompiers volontaires est trop restreint et notre territoire très vaste à couvrir.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION**10-03-38 PONT COUVERT SITUÉ À ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'appuyer la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, auprès du Ministre des Transports, signifiant l'importance d'accorder une intervention sur le pont couvert Alphonse-Normandin, enjambant la rivière Davy sur le chemin Lavoie Ouest.

ADOPTÉE

10-03-39 MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant des petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue; ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte par le Comité d'Horticulture de La Motte.

ADOPTÉE

01-03-040 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la Municipalité est responsable et situées sur ces routes ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que la municipalité de La Motte informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS**COMPTE-RENDU DU MAIRE sur la dernière rencontre à la MRC d'Abitibi :**

Le maire nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le 10 mars prochain et que présentement il n'y a eu aucun sujet particulier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 11 janvier au 08 mars 2010.

GESTION MUNICIPALE :**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE SERVICE INCENDIE**

10-03-41 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'autoriser monsieur René Martineau, maire et d'autoriser madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte le projet d'entente relatif à la protection contre l'incendie sur notre territoire avec la municipalité de Rivière-Héva.

ADOPTÉE

10-03-42 **PANNEAUX D'ACCUEIL AUX ENTRÉES DE LA MRC**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser monsieur René Martineau, à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte le projet d'installation d'un panneau d'accueil à l'entrée de la MRC d'Abitibi, sur le territoire de La Motte.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

10-03-43 **SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le chemin du lac La Motte a besoin de travaux de drainage ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de changement de traverses de chemin et de ponceaux seront nécessaires sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en concassé est nécessaire sur l'ensemble du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des branches à couper sur l'ensemble du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux est estimé à quinze mille dollars (15 000 \$).

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du réseau routier, pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$).

ADOPTÉE

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2010.

10-03-044 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, que les comptes du mois de février 2010, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-cinq mille quatre cent vingt-sept dollars et neuf sous. (45 427.09\$)

ADOPTÉE

10-03-045 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser le versement de l'aide financière pour l'année 2010, à la bibliothèque de La Motte au montant de cinq cent soixante dollars (560 \$) tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

10-03-046 **PACTE RURAL DE LA MRC D'ABITIBI**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de présenter au Pacte rural une demande de financement de 25% des dépenses reliées au poste d'agent de développement pour un maximum de quatre mille cinq cent dollars (4 500\$), et d'autoriser madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

10-03-048 **PACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte désire bénéficier du programme Placement Carrière-Été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte n'a pas la main-d'œuvre pour gérer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de La Motte désire que la Municipalité prenne en charge la gestion du projet présenté dans le cadre du programme Placement Carrière-Été 2010 et dont la demande est pour un emploi étudiant ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'accepter de gérer entièrement le projet présenté dans le cadre du Programme Carrière-Été 2010, du Développement des ressources humaines Canada.

ADOPTÉE

10-03-048 **PROJET SUPPORT ET PANCARTE PROMOTIONNELLE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre d'appuyer la demande au projet «Support et Pancarte promotionnelle», présenté par la Table de Concertation de La Motte au Pacte rural.

ADOPTÉE

10-03-049 **FORMATION POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser l'inscription, ainsi que les frais d'hébergement et les frais de repas de madame Paulette Trottier à la formation nationale des agents de développement du 4 mai au 7 mai prochain à Tadoussac.

ADOPTÉE

10-03-50 **DEMANDE D'ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert que la municipalité de La Motte achète de monsieur Denis Guay 2 étagères pour la bibliothèque de La Motte.

ADOPTÉE

10-03-051 **PREMIER VERSEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le premier versement de cinq mille dollars (5 000 \$) au Centre Communautaire, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

Monsieur Yannick Lacroix félicite l'agente de développement, madame Paulette Trottier, pour la belle réussite de la journée La Fête de la Famille qui a eu lieu le 7 mars dernier.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande

10-03-052 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h.15

ADOPTÉE

Directrice générale par intérim
et Secrétaire-trésorière par intérim

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

10-03-036	10-03-037	10-03-044
10-03-045	10-03-049	10-03-050
10-03-051		

Signé ce vingt-deuxième jour de mars
de l'an deux mille dix